

Allianz Suisse

Communication

# Communiqué de presse

## Allianz Suisse lance sa nouvelle assurance voyages

- **Nouvelle assurance voyages d'Allianz Suisse: des sommes d'assurance plus élevées et une couverture de base considérablement étendue**
- **Assurance protection juridique et assistance automobile désormais intégrées dans la couverture de base**
- **Franchise casco pour les véhicules de location dans le monde entier jusqu'à concurrence de CHF 3000.–**

**Wallisellen, le 2 avril 2014 – Allianz Suisse lance une nouvelle assurance voyages annuelle. Cette solution globale attrayante, qui se distingue par des sommes d'assurance élevées, offre aux voyageurs une protection encore plus développée que celle de l'ancien produit: la couverture de base a été fortement étendue et comprend désormais les assurances complémentaires «Protection juridique» et «Assistance automobile», auparavant soumises au versement de primes.**

La nouvelle assurance voyages annuelle est très intéressante pour les clients, du fait, notamment, des sommes d'assurance plus élevées. Désormais, celles-ci sont comprises entre CHF 25 000.– et CHF 100 000.– par voyage, selon l'option choisie (entre CHF 10 000.– et CHF 20 000.– pour l'ancien produit). En outre, les assurances complémentaires «Protection juridique» et «Assistance automobile», auparavant soumises au versement de primes, sont maintenant comprises dans la couverture de base, qui prend également en charge la franchise casco pour les véhicules de location jusqu'à concurrence de CHF 3000.–.

La couverture offerte par l'ancien produit est toujours de mise: la possibilité de sélectionner la validité territoriale «Monde» ou seulement «Europe» a notamment été conservée et les clients sont toujours protégés des pertes financières en cas d'interruption de cours et de formations complémentaires. Thomas Lanfermann, responsable Non-vie Privés chez Allianz Suisse déclare: «Nous voulions développer une nouvelle assurance voyages innovante combinant les meilleures caractéristiques de l'ancien produit et des prestations supplémentaires pour apporter un véritable plus aux clients. Et nous y sommes parvenus.»

Vous trouverez ce communiqué de presse ainsi que d'autres **communiqués d'Allianz Suisse** sur notre portail Internet [www.allianz.ch/actualites](http://www.allianz.ch/actualites)

**Pour de plus amples renseignements**

Communication Allianz Suisse

Hans-Peter Nehmer, téléphone: 058 358 88 01, courriel: [hanspeter.nehmer@allianz.ch](mailto:hanspeter.nehmer@allianz.ch)

Harry H. Meier, téléphone: 058 358 84 14, courriel: [harry.meier@allianz.ch](mailto:harry.meier@allianz.ch)

**À propos du groupe Allianz Suisse**

Avec un volume de primes de plus de 3,8 milliards de francs, le groupe Allianz Suisse est l'une des principales sociétés d'assurances de Suisse. Font notamment partie du groupe Allianz Suisse Allianz Suisse Société d'Assurances SA, Allianz Suisse Société d'Assurances sur la Vie SA, CAP Compagnie d'Assurance de Protection Juridique SA et Quality1 AG. Le cœur de métier du groupe Allianz Suisse englobe l'assurance, la prévoyance et la gestion de fortune. Allianz Suisse emploie près de 3500 collaborateurs et fait partie du groupe international Allianz, présent sur tous les continents, dans plus de 70 pays. En 2013, le groupe Allianz a été reconnu comme Super Sector Leader du Dow Jones Sustainability Index (DJSI). Depuis l'an 2000, l'entreprise est très bien placée dans cet indice de durabilité mondialement suivi.

En Suisse, plus de 930 000 clients privés et plus de 100 000 entreprises font confiance à Allianz Suisse, à chacune des étapes de leur vie et de leur développement, pour les prestations de conseil ainsi que leurs couvertures d'assurance et de prévoyance. La densité de son réseau de 130 agences lui permet d'être proche de ses clients dans toutes les régions du pays.

Allianz Suisse est partenaire officiel de la Croix-Rouge suisse, de Swiss Paralympic et du Swiss Economic Forum (SEF). Depuis la saison 2012/13, Allianz Suisse est sponsor de la Swiss Football League.

**Réserve à propos des déclarations faisant référence à l'avenir**

Les prévisions que nous formulons ou les déclarations que nous faisons à propos de l'avenir peuvent être liées à des risques connus et inconnus et à des incertitudes. Les résultats et évolutions effectifs peuvent dès lors considérablement diverger des attentes et hypothèses avancées. Outre d'autres raisons non évoquées ici, des écarts peuvent apparaître en raison de modifications de la situation économique générale et de l'état de la concurrence, en particulier dans les secteurs d'activité et sur les marchés clés d'Allianz Suisse, de l'acquisition et de l'intégration subséquente d'entreprises ou encore de mesures de restructuration. Certains écarts peuvent également être liés à l'importance ou à la fréquence des sinistres, aux taux d'annulation, aux taux de mortalité et de maladie et aux tendances en la matière et, notamment dans le domaine bancaire, à la défaillance d'emprunteurs. L'évolution des marchés financiers et des cours de change ainsi que les modifications apportées à la législation nationale et internationale, en particulier en matière fiscale, peuvent également avoir une incidence. Enfin, la probabilité et l'importance des écarts peuvent être influencées par des attentats terroristes et par leurs conséquences. Les faits présentés ici peuvent également être influencés par des risques et des incertitudes décrits dans les diverses communications d'Allianz SE à la SEC (US Securities and Exchange Commission). La société n'a aucune obligation d'actualiser les déclarations faites dans le présent document.